

**ARRIMAGE.COM**^{INC.}

Le 5 décembre 2009

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

OBJET : DEMANDE DE CERTIFICATION – ÉCOLOSOL

Madame, Monsieur,

Permettez-moi, dans un premier temps, de vous souligner que durant 19 ans et jusqu'à novembre dernier, j'étais conseillère municipale de Mascouche. Mon expérience sur plusieurs dossiers m'a grandement sensibilisée à l'importance de protéger notre environnement. J'ai d'ailleurs entrepris, il y a quatre ans, une maîtrise en environnement de l'Université de Sherbrooke – campus Sainte-Thérèse - que je terminerai en janvier 2010.

À titre de conseillère, j'ai siégé au Comité consultatif d'urbanisme de Mascouche et à la Régie des eaux usées de Terrebonne Mascouche durant plusieurs années, au Conseil de la MRC les Moulins, au Conseil régional de Transport de Lanaudière, et au Conseil d'administration de Tricentris (centre de tri pour 70 municipalités) jusqu'à dernièrement. J'étais également présidente de la Commission consultative de développement durable de la ville de Mascouche.

À ce titre, j'ai participé à une mission en Europe en mai 2008 où j'ai visité avec mes collègues élus de Repentigny, Charlemagne et Terrebonne, cinq sites de gestion de matières résiduelles en Autriche, en Allemagne et en France. L'an dernier, dans le cadre du Rendez-vous de novembre sur les matières résiduelles de Réseau Environnement, j'ai présenté cette mission, photos à l'appui, pour illustrer l'expérience européenne. Je peux donc dire que j'ai développé une certaine connaissance des bonnes pratiques en ce qui a trait à la gestion des matières résiduelles.

Aussi, lorsque le dossier d'implantation d'Écolosol est venu sur la table du Conseil de ville, je me suis intéressée à la conformité du site en construction. En novembre 2006, j'ai assisté à l'ouverture officielle d'Écolosol. Puis, dans le cadre de mon cours de Droit de l'environnement, en 2007, j'ai pu avoir accès au site pour vérifier s'il répondait aux exigences du *Règlement sur l'enfouissement des sols contaminés*. J'ai alors pris cet exemple pour présenter le règlement au professeur et à mes collègues de classe. J'ai également remis une copie de ma présentation PowerPoint au maire et au directeur général de la ville. Vous trouverez cette présentation en annexe.

Écolosol était alors à la fin de la phase d'aménagement du site. J'ai donc pu constater que les installations semblaient conformes à chacune des exigences du règlement à cet égard : les cellules étanches à double membrane, le captage et le traitement des lixiviats, le système de surveillance distincte pour les fuites, le captage des eaux de surface, etc. Quant au captage des gaz, un système semblable à celui déjà installé dans les deux cellules appartenant au MDDEP allait être implanté.

J'y suis retournée à quelques reprises. En 2008, j'ai constaté que les opérations allaient bon train, que la première cellule était en partie remplie et que les installations étaient bien en place. Je n'ai constaté aucune senteur sur le site d'Écolosol, ce qui n'est pas le cas des étangs aérés situés à proximité.

Bien qu'Écolosol n'ait reçu une autorisation que pour les sols contaminés de l'intervalle B-C, j'ai également constaté que le *Règlement sur l'enfouissement des sols contaminés* ne prévoit pas d'aménagement différent de celui d'Écolosol pour les sols contaminés de niveau plus élevé.

La localisation d'Écolosol m'apparaît optimale pour plusieurs raisons. D'abord, elle est située à plusieurs kilomètres de résidences, à quelques mètres seulement de l'autoroute 640 et est adjacente à l'endroit où sont enfouis en deux buttes depuis 1994 les sols contaminés de l'ancien site orphelin des Vidangeurs de Montréal, maintenant propriété du MDDEP. Par ailleurs, ces terres n'auraient jamais pu servir à l'agriculture. L'étanchéité du sol est également optimale (argile en profondeur). De plus, la MRC les Moulins a identifié cette zone comme un éco-pôle dédié à la protection de l'environnement. On retrouve à proximité les étangs aérés de la Régie d'assainissement des eaux usées Terrebonne Mascouche, le site de neiges usées et le centre de tri Tricentris.

Mon mari, André Philippe Hébert, ing., m. ing., qui était directeur général du Centre d'expertise sur les matières résiduelles à Montréal jusqu'au moment de sa retraite en novembre dernier, donnait Écolosol en exemple à sa vitrine technologique au millier de visiteurs et dignitaires venus de partout dans le monde annuellement, comme un modèle québécois à suivre au niveau de la gestion efficace des sols contaminés.

Je crois personnellement que nous ne sommes plus à l'ère du « pas dans ma cour ». Lorsque les conditions s'y prêtent et sont optimales, nous devons prendre nos responsabilités. Si nous polluons, l'eau, l'air, les sols, nous avons le devoir de nous assurer que cette pollution ne se retrouve pas libre dans l'environnement. De plus, dans le contexte des changements climatiques, nous devons collectivement minimiser la production de gaz à effet de serre et, de ce fait, permettre à tous les entrepreneurs en excavation ou propriétaires de sols contaminés de les enfouir ou les nettoyer avec des bactéries ou toute autre méthode, près de la source et non pas à des kilomètres, lorsque c'est possible.

Nous avons le devoir d'utiliser l'espace nécessaire pour le faire, conformément à la réglementation décrétée par un gouvernement responsable. Certains investisseurs et certains dirigeants ont le courage de le faire. Je ne peux que le saluer le travail effectué à cet effet par Écolosol et l'ouverture de l'ensemble des dirigeants et citoyens de la ville de Mascouche.

Nous ne pouvons plus permettre aujourd'hui que des sols contaminés se retrouvent n'importe où ou encore dans des sites d'enfouissement qui ne sont pas conçus expressément pour les recevoir. Je crois donc que le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement contribuerait à la qualité de notre environnement collectif futur en permettant à Écolosol de gérer efficacement les sols contaminés d'intervalle C-D.

J'apprécierais que cette note puisse être rendue publique par votre intermédiaire, lors de la deuxième période d'audiences du BAPE, étant donné qu'en date du 7 décembre, mon mari et moi serons encore à l'extérieur du pays après avoir travaillé à l'organisation et à l'animation de la mission canadienne et québécoise au Salon environnemental Pollutec 2009 à Paris.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à la présente et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Denise Cloutier, présidente
Arrimage.com inc.
514-943-4327

cc : M. André Philippe Hébert, vice-président, Arrimage.com inc.
M. Serge Carignan, directeur général CEMR et citoyen de Mascouche
M. Richard Marcotte, maire de Mascouche
M. Normand Trudel, Écolosol